

58B11407



FCC AUDIT ET CONSEIL

Société anonyme au capital de 3.776.400 francs
Siège social : 14 rue Clapeyron - 75014 PARIS
348 461 443 RCS PARIS

EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2000

- V -

Nomination d'un nouveau Président par suite de démission

Monsieur le Président expose alors les raisons qui l'amènent à présenter la démission de ses fonctions de Président du conseil d'administration, et propose la nomination de Monsieur Thierry BELLOT en ses lieu et place.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur André CRESTEIL pour l'accomplissement de sa mission pendant toute la durée de son mandat.

Puis le conseil, après en avoir délibéré, nomme en qualité de Président du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur CRESTEIL, Monsieur Thierry BELLOT, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'en 2004, lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Thierry BELLOT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure ou interdiction l'empêchant de les exercer.

Pouvoirs du Président

Dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Thierry BELLOT jouira des pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par la loi et les statuts.

La présidence de la séance est alors confiée à Monsieur Thierry BELLOT.

- VI -

Réélection du Directeur Général

Monsieur le Président expose que la démission des fonctions du Président ayant mis fin à celles du Directeur Général, Monsieur Jean-Michel MATT, il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement de celles-ci.

Sur la proposition du président et par application de l'article L.225-53 du Code de Commerce, Monsieur Jean-Michel MATT est réélu directeur général avec mandat d'assister le Président du conseil d'administration.

TB

Monsieur Jean-Michel MATT exercera ses fonctions pendant toute la durée du mandat de Monsieur Thierry BELLOT, soit pour une durée qui expirera en 2004, lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; toutefois en cas de cessation par Monsieur Thierry BELLOT de ses fonctions de Président avant l'expiration du mandat de Monsieur Jean-Michel MATT, les fonctions de celui-ci cesseraient au jour de la nomination du nouveau Président, à moins que le conseil ne décide leur cessation immédiate ou, au contraire, leur maintien sur la proposition du Président.

Monsieur Jean-Michel MATT déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure ou interdiction l'empêchant de les exercer.

Pouvoirs du directeur général

Conformément à la loi, Monsieur Jean-Michel MATT jouira à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

- VII - **Election d'un second Directeur Général**

Sur la proposition du président et par application de l'article L.225-53 du Code de Commerce, Monsieur Pascal de ROCQUIGNY, Administrateur, est désigné directeur général avec mandat d'assister le Président du conseil d'administration.

Monsieur Pascal de ROCQUIGNY exercera ses fonctions pendant toute la durée du mandat de Monsieur Thierry BELLOT, soit pour une durée qui expirera en 2004, lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ; toutefois en cas de cessation par Monsieur Thierry BELLOT de ses fonctions de Président avant l'expiration du mandat de Monsieur Pascal de ROCQUIGNY, les fonctions de celui-ci cesseraient au jour de la nomination du nouveau Président, à moins que le conseil ne décide leur cessation immédiate ou, au contraire, leur maintien sur la proposition du Président.

Monsieur Pascal de ROCQUIGNY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure ou interdiction l'empêchant de les exercer.

Pouvoirs du directeur général

Conformément à la loi, Monsieur Pascal de ROCQUIGNY jouira à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

Pour extrait certifié conforme,
le Président,
M. Thierry BELLOT

